

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Monsieur J.-Fr. THAYER  
Echevin de l'Urbanisme  
Avenue Paul Hymans, 2  
B -1200 BRUXELLES**

V/Réf : 18298  
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.109/s.556  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue de la Chapelle, 54.  
Démolition d'une extension et construction d'une nouvelle extension en façade avant et latérale.  
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Correspondant : M. Ch. Verwilghen)

En réponse à votre lettre reçue le 3 juin 2014, en référence, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 25 juin 2014.

La demande concerne une maison qui se situe à proximité de la Chapelle Marie la Misérable et de ses abords classés comme site.

Elle vise la démolition d'une extension en façade latérale et avant et la construction d'une nouvelle extension plus grande en façade avant et latérale. Ce choix permet de conserver le perron d'entrée mais nécessiterait la démolition de l'extension polygonale qui constitue un des attraits de la façade.

Bien qu'elle regrette la disparition de la petite extension, la CRMS n'émet pas d'objection sur le principe de construire une nouvelle extension. Elle suggère toutefois de la construire plus en retrait de l'espace public et sans empiéter sur la façade avant existante.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

J. VAN DESSEL  
Vice-Président

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy ;  
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.